



Condamnation et droit de la police

Par **xxxx37**, le **09/11/2009** à **21:54**

Bonjour,

Un des membres de ma famille a été condamner à 18 mois de prison ferme.

Premierement peut-il bénéficier du port du bracelet électronique.

Deuxièmement s'il ne se présente pas à la maison d'arrêt que risque t-il?

Et pour finir la police ou la gendarmerie peut-elle pénétrer dans le domicile d'une des personnes de ma famille pour vérifier si ce membre de ma famille s'y cache?

Merci beaucoup pour les réponses que vous pourraient m'apporter.